Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT

Direction Départementale des Territoires

des Alpes de Haute-Provence

Service développement des territoires

Pôle ingénierie de sécurité routière et transports

Réseau routier classé à grande circulation

Décret N° 2010 - 578 du 31 mai 2010 modifiant le décret N° 2009 - 615 du 3 juin 2009

Carte valide au 1er jan 2020

- Autoroute A 51
- Route nationale
- Route départementale
- Voie communale

HAUTES-ALPES

ITALIE

ALPES MARITIMES

DRÔME

VAUCLUSE

VAR

Gap

Grenoble

Sisteron

Château Arnoux

Les Mées

Digne les Bains

Barcelonnette

Seyne les Alpes

Colmars les Alpes

Saint-André les Alpes

Barrême

Castellane

Riez

Manosque

Forcalquier

La Brillanne

Avignon

Aix Marseille

Cuneo

Nice

Pont de Gueydan

Annot

Entrevaux

V. C. Digue des colporteurs

D 900 B

D 900

D 209

D 4202

D 4085

D 4075

A 51

N 85

D 4096

D 4

D 4A

D 30

D 4100

N 202

D 907

D 4B

Détail "échangeur de La Brillanne"

- *Recul de 75 m de l'axe imposé pour les constructions et installations en dehors des espaces urbanisés des communes. (article L-111-1-4 du code de l'urbanisme)*
- *Autorité du Préfet pour les arrêtés :*
  - *de mise en priorité*
  - *de limitation de vitesse*
  - *de feux de circulation*
  - *de limitation de tonnage sur ouvrages (article L 411-1 du code de la route)*